



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 48356

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les préoccupations des maires de France, à l'égard de l'application de la loi du 31 décembre 1993 imposant aux maîtres d'ouvrage, d'organiser la coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs, dès lors qu'au moins deux entreprises interviennent sur un même chantier. Il apparaît, selon les maires de France, qu'une clarification de la situation des personnels territoriaux est indispensable et notamment qu'une modification du décret no 94-1159 du 26 décembre 1994 s'impose pour faire référence explicitement à la situation des agents de la fonction publique en position statutaire. Les textes statutaires sur les filières devraient être repris dans le même sens, en faisant apparaître la mission de coordonnateur. Tel est le vœu des maires de France, à propos duquel il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48356

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 765